



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 26 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement social : l'alphabétisation, enjeu vital :
définir les futurs programmes d'action**

Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action, présenté en application de la résolution 68/132 de l'Assemblée générale.

* A/69/150.



L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action

Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/132 de l'Assemblée générale, adoptée le 18 décembre 2013, par laquelle l'Assemblée a prié l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme et de poursuivre l'élaboration des grandes orientations et d'un programme en matière d'alphabétisation pour l'après-Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en consultant les États Membres et les partenaires de développement, de manière à établir un partenariat multipartite mondial fructueux. Elle a également prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de lui présenter à sa soixante-neuvième session un rapport sur l'application de ladite résolution.

Si des progrès appréciables ont été réalisés, la progression de l'alphabétisation dans le monde laisse à désirer. L'évaluation finale de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation semble indiquer que l'UNESCO doit continuer de jouer son rôle de coordonnateur et de catalyseur au niveau mondial pour faire avancer les programmes d'alphabétisation. Tout en poursuivant ses activités pour appuyer l'action nationale et plaider en faveur de l'intégration de l'alphabétisation comme cible, dans le programme de développement pour l'après-2015, elle propose cinq domaines stratégiques afin de faire progresser l'alphabétisation après la Décennie, notamment grâce à des partenariats multipartites dirigés par les pays et maîtrisés par les collectivités.

I. Introduction

Appel de l'Assemblée générale à une action concertée, articulée sur plusieurs axes

1. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'action menée par les États Membres, les partenaires de développement, la communauté internationale des donateurs, le secteur privé, la société civile et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, y compris l'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, à savoir l'UNESCO, pour progresser vers la réalisation des objectifs de la Décennie, mais s'est dite également vivement préoccupée que ce programme reste inachevé. Elle a exposé la vision d'un monde alphabétisé, où chacun, sans exception, recevrait une éducation dans sa propre langue, où les disparités entre les sexes n'existeraient plus et où tous les enfants, les jeunes et les adultes, y compris les groupes marginalisés, accéderaient à un enseignement de qualité.
2. Dans sa résolution 68/132, l'Assemblée générale a adopté une vision globale de l'alphabétisation et s'est dite convaincue que l'alphabétisation était extrêmement importante pour l'acquisition, Par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il pourrait rencontrer dans la vie et qu'elle représentait une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel était indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI^e siècle.
3. Dans la même résolution, sachant qu'il importait de poursuivre la mise en œuvre des mesures et programmes nationaux pour éliminer l'analphabétisme dans le monde entier, l'Assemblée a prié l'UNESCO de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme. Elle a également invité la Directrice générale de l'UNESCO à poursuivre l'élaboration des grandes orientations d'un programme en matière d'alphabétisation pour l'après-Décennie en consultant les États Membres et les partenaires du développement. Elle a constaté en outre qu'il fallait donner à la question de l'alphabétisation la place qui lui revenait dans le débat sur le programme de développement pour l'après-2015.
4. On trouvera dans le présent rapport cinq axes stratégiques d'action pour l'après-Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

II. Préserver et pérenniser les acquis de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012)

A. Vision élargie de l'alphabétisation au cours de la Décennie des Nations Unies

5. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), proclamée à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale en 2001 en vue d'appuyer l'action collective en faveur de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous, s'est achevée le 31 décembre 2012. D'après l'évaluation qui en a été faite, elle a eu un effet catalyseur en tant que cadre mondial d'une action ciblée visant à promouvoir l'alphabétisation dans un contexte porteur. Elle a favorisé une

conception élargie de l'alphabétisation comme fondement d'un apprentissage d'un bout à l'autre de l'existence, et souligné l'importance qu'elle revêtait en tant qu'impératif du développement. Tout au long de la Décennie, l'alphabétisation a été renforcée grâce à une démarche multisectorielle tenant compte de thèmes connexes comme la problématique hommes-femmes, le développement durable, la santé, l'autonomisation, la paix et les moyens de subsistance. L'alphabétisation est désormais perçue comme une progression régulière, allant de compétences élémentaires à des compétences avancées acquises tout au long d'une vie, et n'est plus définie comme une dichotomie entre « alphabétisation » et « analphabétisme ».

6. Les connaissances de base, y compris la lecture, l'écriture et le calcul, sont fondamentales pour fonctionner efficacement de nos jours dans la société du savoir, transmis par les médias sous forme écrite. L'UNESCO adopte une approche globale et intégrée à l'alphabétisation, consciente que son acquisition et son développement se produisent avant, pendant et après l'éducation de base ainsi qu'en dehors de l'école, grâce à un enseignement scolaire, extrascolaire ou non scolaire. L'alphabétisation est le fruit de l'apprentissage de toute une vie, à partir d'un niveau minimum requis de savoirs de base, dont la progression varie en fonction du vécu de chacun. Sans ces connaissances fondamentales, les personnes risquent d'être exclues des possibilités nouvelles qu'offrent l'informatique, la télématique et d'autres médias, qui permettent d'accomplir divers objectifs et de faire des choix éclairés dans la vie.

7. La notion de ce qui constitue un seuil minimal d'alphabétisation fonctionnelle change en fonction des progrès de la science et de la technologie et de l'évolution de ce que l'on nomme désormais les « sociétés du savoir ». Les connaissances associées à l'utilisation des nouveaux médias numériques dans la vie de tous les jours évoluent et gagnent en complexité. Il faut donc aborder les notions de lecture, d'écriture et de calcul sous un angle plus large, qui recouvre un ensemble de capacités ou de compétences clefs requises à l'ère de l'informatique et du numérique, et être doté de moyens suffisants pour mesurer le degré de savoir et de compétences.

B. Un programme inachevé, du fait de progrès systématiques mais inégaux

8. L'alphabétisation a systématiquement progressé dans le monde : les taux pour les 15 à 24 ans sont passés de 83 % en 1990 à 87 % en 2000 et à 89 % en 2012. Le nombre de personnes alphabétisées qui ont au moins 15 ans a progressé par rapport au passé : le chiffre est passé de 76 % en 1990 à 82 % en 2000 et à 84 % en 2012. Le nombre absolu d'adultes non alphabétisés est passé de 884 millions en 1990 à 787 millions en 2000 et à 781 millions en 2012. Les avancées ne se sont pas produites au même rythme dans toutes les régions ou dans tous les pays. Les trois quarts de la population adulte mondiale non alphabétisée vivent en Asie du Sud, en Asie de l'Ouest et en Afrique subsaharienne. Les deux tiers de la population mondiale non alphabétisée sont des femmes, une proportion qui n'a pas changé en 20 ans.

9. L'analphabétisme n'est pas l'apanage des pays en développement; le faible niveau d'instruction suscite également l'inquiétude dans des pays à revenu élevé. La Commission européenne a noté par exemple qu'en Europe, 20 % des adultes n'auraient pas les savoirs de base pour fonctionner pleinement dans une société

moderne¹. Même dans les pays qui ont des taux d'alphabétisation élevés, certaines régions ou certains groupes de population continuent de pâtir d'une insuffisance de connaissances fondamentales. Par exemple, dans des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de 4,9 % à 27,7 % des habitants ont des niveaux d'instruction très faibles, tandis que de 8,1 % à 31,7 % savent à peine faire des calculs de base².

10. Si les tendances actuelles se confirment, 751 millions d'adultes, dont 103 millions de jeunes de 15 à 24 ans, n'auront pas les savoirs de base en 2015. Seuls 36 pays et territoires seront à même d'atteindre, voire de dépasser, l'objectif 4 de l'Éducation pour tous (améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente).

11. La déficience des systèmes scolaires ajoute une dimension tragique à l'enjeu mondial de l'alphabétisation. Quelque 58 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire et 63 millions d'enfants en âge de fréquenter le niveau secondaire inférieur n'étaient pas scolarisés en 2012³. On estime par ailleurs que 250 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire, dont la moitié ne terminent pas ce cycle de l'enseignement, n'acquièrent pas les niveaux de base en lecture, en écriture et en calcul⁴ et viennent grossir les rangs de la population illettrée.

12. L'alphabétisation est clairement un enjeu de portée mondiale, un ambitieux programme qui reste inachevé, sur lequel il faut se pencher de toute urgence. Dans les économies d'aujourd'hui où le savoir se transmet sous forme écrite, le manque de connaissances élémentaires prive cruellement les personnes de leur droit à une éducation de base et entraîne la marginalisation aiguë de larges pans de la population, tout particulièrement les femmes. La communauté internationale doit s'attacher dans la durée à répondre aux besoins multiples de tous les groupes d'âge en matière d'alphabétisation. Comme l'a constaté le Secrétaire général de l'ONU au cours de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, l'inégalité est au cœur de l'urgence, sur le plan de l'éducation mondiale. Si nous n'agissons pas rapidement, les disparités deviendront une source encore plus grande de fracture, d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre⁵. L'alphabétisation est, de bien des façons, une des premières mesures à prendre en vue d'un monde pacifique et viable, qui n'exclut personne. Au vu du rôle déterminant que jouent la lecture et le calcul pour améliorer les perspectives individuelles et le bien-être familial et participer au développement des nations, l'UNESCO estime que l'inégalité des progrès sur le plan de la progression de l'alphabétisation des jeunes et des adultes, et tout particulièrement des femmes, est une énorme occasion ratée à tous les niveaux de la société.

¹ Voir <http://euskillsparorama.cedefop.europa.eu/>.

² Voir <http://skills.oecd.org/lesperspectivessurlescompetences.html>.

³ Voir <http://ww2.vis.unesdoc.org/Education/Pages/OOSC-2014-progress-stalled-on-reaching-upe.aspx>.

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2013/14 : Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous* (2014). Voir <http://www.unesdoc.unesco.org/images/0022/002256/225660f.pdf>.

⁵ Voir http://www.globaleducationfirst.org/files/FR_GEFI_to_Print.pdf.

C. Cinq facteurs qui ont une incidence sur l’alphabétisation et les contextes porteurs

13. L’UNESCO a recensé au moins cinq facteurs clefs qu’il convient d’examiner pour accéder à une alphabétisation de qualité pour tous, comme fondement de l’apprentissage tout au long de la vie, l’objectif ultime étant un monde pleinement alphabétisé.

14. Premièrement, l’alphabétisation n’a pas été suffisamment prise en compte dans l’enseignement sectoriel et multisectoriel et les stratégies de développement. Par conséquent, l’attention consacrée à l’alphabétisation, les mesures prises à cet égard et les fonds recueillis auprès des pays et des partenaires du développement demeurent largement insuffisants.

15. Deuxièmement, des programmes d’alphabétisation de qualité doivent être diffusés globalement par des moyens innovants, pour satisfaire les besoins des diverses populations en la matière. Pour accélérer le rythme et la qualité des progrès, il faudrait promouvoir la participation des collectivités et des apprenants aux activités d’alphabétisation sous tous leurs aspects, dispenser des cours de niveau professionnel, encadrés par des gestionnaires, élaborer des matériaux d’enseignement, définir des indicateurs de qualité et recourir aux technologies de l’information et des communications.

16. Troisièmement, bon nombre de systèmes d’enseignement de piètre qualité continuent d’accorder des diplômes à des apprenants qui n’ont pas acquis des connaissances suffisantes. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-avant, outre les 121 millions d’enfants non scolarisés, 250 millions d’apprenants, dont près de la moitié n’a pas terminé le cycle de l’enseignement primaire, n’arrivent pas à acquérir une instruction de base au niveau du primaire.

17. Quatrièmement, des milieux faiblement alphabétisés ne sont pas à même de renforcer le savoir de base acquis de diverses manières. Il faudrait préserver ces connaissances dans tous les contextes pertinents, y compris la famille, l’école, la communauté et le lieu de travail, à diverses fins. Des milieux instruits, tournés vers la culture de l’écrit, notamment dans le cadre du multilinguisme, favoriseraient l’avènement d’un monde alphabétisé plus intégré et plus viable.

18. Cinquièmement, l’alphabétisation des femmes suscite une vive préoccupation. Il faut promouvoir leur participation active à l’élaboration, l’exécution et l’évaluation des programmes. L’alphabétisation doit être associée à l’autonomisation, grâce à la promotion de leurs droits juridiques et d’activités rémunératrices.

III. Cinq axes stratégiques en vue de l’élaboration d’un nouveau programme

19. L’UNESCO continuera de jouer le rôle de catalyseur qu’elle a joué pendant les 60 dernières années. Grâce à sa vision d’une éducation de base (adoptée au cours de la première session de sa conférence générale), à son Programme expérimental mondial d’alphabétisation (qui date de la fin des années 60 et du début des années 70) et à son rôle de premier plan dans les sommets mondiaux de l’éducation à Jomtien (Thaïlande) en 1990 et à Dakar en 2000, elle a été la championne de l’alphabétisation. En sa qualité de coordonnatrice principale de la Décennie des Nations Unies pour

l'alphabétisation, elle a appelé l'attention des pays et des régions dans le monde sur son pouvoir de transformation. Pour accélérer le rythme des progrès, l'Organisation a lancé l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir 2006-2015 qui cible 36 pays. Son Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation a permis de mieux comprendre les degrés d'alphabétisation dans divers contextes.

20. Grâce au Cadre d'action de Belém adopté en 2009 à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, les États Membres se sont engagés à redoubler d'efforts pour atteindre le quatrième objectif de l'éducation pour tous. Récemment, la Table ronde internationale de haut niveau sur l'alphabétisation (Paris, septembre 2012) et le colloque intitulé « Vers un vingt et unième siècle alphabétisé » (Paris, septembre 2013), qui se sont tenus tous deux à l'UNESCO, ont permis de renforcer la volonté commune à cet égard.

21. Cinq axes stratégiques fondés sur les initiatives passées et récentes, qui tiennent compte des nouveaux enjeux, sont proposés en vue du programme d'alphabétisation mondial pour l'après-Décennie :

- Renforcer les capacités des États Membres dans les domaines des grandes orientations, de l'exécution des programmes et de l'évaluation de l'alphabétisation;
- Intensifier les efforts en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes;
- Renforcer les moyens innovants de faire progresser l'alphabétisation, notamment grâce à l'informatique;
- Élargir la base des connaissances et renforcer les mesures de suivi et d'évaluation;
- Préconiser l'intégration de l'alphabétisation dans le programme mondial et susciter des synergies entre les mesures envisagées, y compris grâce à des réseaux et à un partenariat entre les diverses parties prenantes.

A. Renforcer les capacités des États Membres dans le domaine des politiques, de l'exécution des programmes et de l'évaluation de l'alphabétisation

22. À la suite du communiqué de Paris sur l'intensification des efforts en faveur de l'alphabétisation, à l'issue de la Table ronde internationale de haut niveau qui s'est tenue en 2012, 36 pays ont fait part de leur volonté d'intensifier les programmes d'alphabétisation. L'UNESCO continuera de collaborer avec eux pour consolider et élargir les acquis.

23. Cette action entre dans le cadre de l'élaboration de politiques pour s'assurer que l'alphabétisation est intégrée dans l'enseignement sectoriel et multisectoriel et les stratégies de développement. Ces dernières années, l'UNESCO a aidé nombre de pays de l'Afrique subsaharienne, y compris le Rwanda, le Soudan du Sud et le Tchad, à intégrer l'alphabétisation et l'enseignement non scolaire dans le secteur de l'éducation et les plans de développement nationaux. De même, en Asie et dans le Pacifique, des plans d'action en matière d'alphabétisation qui permettent de s'attaquer aux problèmes en cours ont été élaborés avec l'aide de l'UNESCO dans les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Iraq, Papouasie-Nouvelle-

Guinée et Timor-Leste. Les pays de la région arabe, de l'Amérique latine et des Caraïbes ont également reçu une assistance. L'UNESCO continuera d'aider les pays à évaluer leurs politiques en matière d'enseignement et à élaborer des instruments et des stratégies adaptés pour mieux satisfaire les besoins en matière d'éducation des divers groupes de population. Grâce à son programme de renforcement des capacités en faveur de l'Éducation pour tous, l'Organisation aide actuellement 11 pays grâce à des interventions majeures visant à renforcer les capacités sur le plan de l'alphabétisation. Avec l'aide financière des donateurs, l'UNESCO continuera d'intensifier ces mesures et d'accorder une importance particulière à l'élaboration et à l'application de politiques, stratégies et programmes d'alphabétisation et d'éducation non scolaire. Parmi les résultats obtenus à ce jour, on peut citer l'appui à l'action menée au Nigéria pour revitaliser les programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes, grâce au recours à une planification fondée sur des données factuelles, pour élaborer un plan triennal national d'accélération de l'alphabétisation, complété par les mesures mises en œuvre dans les provinces au Cambodge et l'élaboration et la révision de stratégies nationales d'alphabétisation en Mauritanie, au Rwanda et au Soudan du Sud.

24. Outre les interventions nationales, l'UNESCO continuera d'appuyer les réunions mondiales consacrées aux politiques d'alphabétisation, comme celle organisée en 2013 avec le Ministère indonésien de la culture et de l'éducation, relative à des centres communautaires d'apprentissage et à l'acquisition des compétences de la vie courante par les jeunes vulnérables, au cours de laquelle plus de 120 représentants de gouvernements, de mouvements pour la jeunesse et de la société civile de 17 pays ont échangé leurs expériences en matière d'application de pratiques efficaces.

25. Faisant fond sur les résultats de l'aide technique fournie précédemment, notamment par l'intermédiaire de son Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie dans plus de 40 pays, l'Organisation continuera de collaborer avec les pays pour renforcer les compétences des instructeurs en matière d'alphabétisation, élaborer les cursus scolaires, améliorer la gestion et l'évaluation des programmes d'alphabétisation et transformer les centres d'éducation et autres institutions communautaires en pôles d'éducation permanente. L'UNESCO continuera notamment d'aider le Gouvernement afghan à appliquer son programme de promotion de l'alphabétisation, qui consiste à dispenser des cours dans 18 provinces à l'intention de 640 000 jeunes et adultes illettrés, dont 60 % de femmes, et à mettre en œuvre le programme d'alphabétisation et d'autonomisation de la police afghane, pour veiller à ce qu'elle suive des cours de qualité en la matière, grâce au renforcement des capacités institutionnelles de l'unité d'alphabétisation du Ministère des affaires intérieures.

26. Sept pays arabes⁶ appliquent des programmes d'alphabétisation et d'éducation non scolaire grâce à une série de stratégies adaptées au contexte. En 2013, un centre régional d'alphabétisation et d'éducation des adultes a été créé en Égypte en tant que centre de catégorie 2 de l'UNESCO, pour fournir les ressources nécessaires aux pays de la région. Le programme de « renforcement de l'alphabétisation dans la région arabe » a été élaboré en 2012 pour permettre aux pays arabes d'échanger des données d'expérience et d'établir des programmes conjoints, et l'UNESCO continuera d'appuyer la coopération régionale dans ce domaine.

⁶ Égypte, Iraq, Liban, Maroc, Mauritanie, Soudan et Yémen.

27. À la suite des travaux déjà entrepris dans plusieurs pays (Bangladesh, Cambodge, Mauritanie, Népal, Rwanda et Tchad), l'UNESCO continuera de s'employer à accroître la disponibilité des données fiables et à renforcer les capacités d'administrer les systèmes d'information intégrés de gestion de l'éducation tant scolaire que non scolaire.

28. Dans le cadre des programmes de bourses d'études et de perfectionnement de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes, organisée par l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie de l'UNESCO, l'Organisation continuera de former des experts à l'éducation des adultes pour renforcer l'application du Cadre d'action de Belém et d'encourager le transfert des connaissances dans les pays, en tenant compte du contexte local.

29. L'UNESCO continuera d'aider les États Membres à élaborer des indicateurs fiables des taux d'alphabétisation et à produire des données comparables dans le temps et ventilées par âge, sexe, handicap, situation socioéconomique et autres facteurs pertinents, en faisant fond sur les connaissances techniques de ses instituts, de ses chaires, de ses réseaux et de ses experts, et d'améliorer les évaluations de l'alphabétisation à l'échelle nationale. Nombre d'initiatives ont déjà été mises en œuvre, grâce notamment à la première phase du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation, appliquée en Jordanie, en Mongolie, au Paraguay et dans l'État de Palestine, par l'entremise du programme Recherche-action sur la mesure des programmes d'alphabétisation des adultes, qui aide les pays à élaborer des instruments d'évaluation sensibles à la culture et à la langue au Burkina Faso, au Mali, au Maroc, au Niger et au Sénégal, et du programme d'évaluation des capacités de lecture, d'écriture et de calcul, qui a été exécuté dans 14 États et territoires insulaires du Pacifique.

B. Intensifier les efforts en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes

30. Il convient de consacrer une plus grande attention à l'alphabétisation des filles et des femmes, si l'on souhaite qu'elle progresse. Le taux d'illettrisme des femmes adultes, 64 %, est demeuré pratiquement inchangé en 20 ans, soit 496 millions d'adultes dans le monde. Dans les 68 pays disposant de données, on estime que les jeunes femmes les plus pauvres ne parviendront à une alphabétisation universelle qu'en 2072⁴. L'UNESCO continuera donc de poursuivre son action de mobilisation en faveur de l'éducation des filles et des femmes, d'appliquer des programmes ciblés, de nouer des partenariats stratégiques et de lever des fonds à leur intention.

31. L'UNESCO a lancé en 2011 le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes connu sous le nom de « Meilleure vie, meilleur avenir », avec l'appui de dirigeants du monde entier tels que le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Premier Ministre bangladais Hasina et l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Hillary Clinton, étant persuadée que l'éducation des filles et des femmes peut briser le cycle de la pauvreté et instaurer une plus grande justice sociale. Le Partenariat ambitionne d'accroître les possibilités d'éducation pour les filles, les adolescentes et les femmes et de trouver des solutions aux obstacles tenaces à leur éducation. L'accent a été mis en particulier sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement prodigué aux filles et aux femmes, au niveau du

secondaire et de l'inculcation d'un savoir de base, grâce à des initiatives fructueuses permettant de transposer et de reproduire les bonnes pratiques.

32. En vertu de cette initiative, l'UNESCO a forgé des partenariats dynamiques pour appuyer les filles et les femmes marginalisées en Afrique et en Asie. Le Partenariat bénéficie, depuis qu'il a été lancé, d'un important soutien qui va croissant. Il est appuyé notamment par les Gouvernements américain, italien, japonais et pakistanais, la Varkey GEMS Foundation, la compagnie aérienne Hainan, Nokia, la Packard Foundation, Procter & Gamble et Barefoot College. L'UNESCO continuera d'élargir et de renforcer son réseau de partenaires. Le Fonds Malala pour le droit des filles à l'éducation, créé en décembre 2012, vise notamment à élargir l'accès des filles à un enseignement de base, à en améliorer la qualité et la pertinence, à renforcer l'application des politiques aux niveaux du pays, des provinces et des collectivités, à garantir le droit à une éducation de base de qualité et à favoriser l'apprentissage dans un milieu scolaire sécurisant.

33. Un exemple des activités opérationnelles de l'UNESCO, en vertu de ce partenariat mondial, est le projet d'alphabétisation des femmes et des filles au Sénégal, qui a adopté nombre de méthodes d'enseignement innovantes et réussi à présenter des cours d'alphabétisation au moyen des téléphones mobiles, des ordinateurs, d'Internet et de la télévision. Ces méthodes, qui viennent compléter la formation professionnelle, se sont avérées efficaces en ce qui concerne les femmes illettrées ou nouvellement alphabétisées. Le projet consiste en un partenariat entre le Gouvernement sénégalais, l'UNESCO et une multinationale du secteur privé, Procter & Gamble : lancé en janvier 2012, il vise à permettre à 40 000 Sénégalaises nouvellement alphabétisées ou illettrées, âgées de 15 à 55 ans, d'avoir accès à l'éducation. Son succès a encouragé le lancement d'un autre projet d'alphabétisation au Nigeria en mars 2014, dont 60 000 femmes et filles devraient tirer profit au cours des prochaines années dans le Territoire de la capitale fédérale et l'État Rivers.

C. Renforcer les moyens innovants de faire progresser l'alphabétisation, notamment grâce à l'informatique

34. Comme l'informatique devient de plus en plus accessible et abordable, la technologie mobile commence à s'implanter dans les zones où les possibilités pour les femmes d'accéder à une éducation sont rares. D'après les estimations actuelles de l'ONU, 6 des 7 milliards d'habitants de la planète ont accès à un téléphone mobile (Union internationale des télécommunications, 2012). L'UNESCO considère que la technologie mobile, sans être une panacée, offre un moyen prometteur d'améliorer l'éducation, sur les plans tant de l'accès que de la qualité. Des expériences dans des pays comme le Mexique, le Nigéria, le Pakistan et le Sénégal ont démontré que les téléphones mobiles offraient la possibilité d'accéder à des populations laissées à l'écart. Dans ces pays, les programmes d'alphabétisation et la formation des enseignants ont été facilités par les téléphones mobiles. D'après une étude de l'UNESCO réalisée en 2014 sur la lecture à l'ère du mobile (« Reading in the mobile era »), dans les pays où les taux d'analphabétisme sont élevés et où les personnes ne disposent souvent pas de lectures aisément accessibles, ceux qui ont un savoir de base lisent souvent des livres et des articles sur des appareils disposant d'un écran de petite taille, ce qui entrouvre la possibilité d'un apprentissage au moyen du mobile, même dans les zones les plus pauvres et les plus reculées.

35. L'UNESCO a mis à profit les pratiques efficaces pour exploiter le potentiel des technologies mobiles et démanteler les barrières économiques et culturelles à l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des filles. Neuf études de cas approfondies dans quatre régions, comportant une analyse des éléments permettant de recourir avec succès à des technologies mobiles pour faire progresser l'alphabétisation des femmes et des filles, ont été achevées. L'UNESCO a coopéré avec des gouvernements, des centres communautaires locaux et le secteur privé pour mettre en place des systèmes d'apprentissage mobiles, qui rendent les programmes d'alphabétisation accessibles à grande échelle pour les enfants non scolarisés et les adultes, grâce à la téléphonie mobile. Les systèmes mobiles offrent également à des adultes la possibilité d'accéder à un apprentissage souple, en fonction de la disponibilité des apprenants, dans des milieux où ils se sentent à l'aise et en sécurité. L'UNESCO a également mis en place des programmes d'apprentissage mobiles au Myanmar, au Nigéria et en Thaïlande, et les étend à d'autres pays.

36. Chaque année, depuis 2012, l'UNESCO organise la Semaine de l'apprentissage mobile, une conférence phare sur les technologies mobiles et l'éducation. L'alphabétisation en a été l'un des thèmes, en 2013. En partenariat avec les grandes sociétés technologiques internationales, l'UNESCO a réuni plus de 700 participants, qui représentent un groupe diversifié de parties prenantes de plus de 60 pays, pour envisager la manière dont des technologies mobiles abordables et élargies peuvent faire progresser l'éducation. Pour la Semaine de l'apprentissage mobile en 2015, l'UNESCO établira un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et invitera les parties prenantes à mettre en commun les pratiques efficaces recourant à des appareils mobiles pour donner des moyens d'action aux femmes et aux filles. Ce thème général aura quatre thèmes subsidiaires : un accès équitable aux technologies mobiles; une pédagogie tenant compte des disparités entre les sexes; un apprentissage mobile; et le renforcement des savoirs grâce aux mobiles.

37. Un apprentissage ouvert, à distance, qui tire profit de la disponibilité de l'informatique en nuage et du contenu local généré par les utilisateurs, permettrait de rendre l'apprentissage de qualité encore plus accessible et plus adapté au contexte.

38. L'UNESCO renforcera par ailleurs son partenariat avec la Hewlett Foundation, la Commonwealth of learning et d'autres parties prenantes, pour catalyser le procédé d'élaboration et de déploiement en ligne des ressources éducatives libres et des logiciels éducatifs, pour permettre aux pays de transposer les programmes d'alphabétisation.

D. Élargir la base des connaissances et renforcer les mesures de suivi et d'évaluation

39. En tant que centre d'échanges, l'UNESCO rassemblera, transférera, diffusera, communiquera les informations, les connaissances et les pratiques efficaces disponibles, dans le domaine de l'alphabétisation, et recensera les approches innovantes pilotes. Elle préconisera le renforcement des contextes porteurs afin de consolider les premiers acquis en matière d'alphabétisation et appuiera la notion de progression en la matière. Grâce notamment à ses organismes spécialisés comme l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'Institut de statistique, elle

continuera de mettre à disposition la base de connaissances relative à des politiques et des programmes d'alphabétisation efficaces. Grâce à la liste de diffusion de l'alphabétisation et des connaissances de base, gérée par l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie, l'UNESCO est en mesure de diffuser à près de 700 abonnés des informations et les résultats des recherches effectuées sur le terrain.

40. L'UNESCO s'emploiera à élargir la base de données relative à des pratiques efficaces pour ce qui est d'apprendre à lire, écrire et compter (Litbase)⁷, qui contient déjà plus de 170 études de cas de toutes les régions. Parmi les publications récentes, on compte les *Programmes d'alphabétisation : cibler les femmes pour réduire les disparités entre les sexes*⁸, une étude sur des approches fructueuses visant à réduire les disparités entre les sexes grâce à l'alphabétisation, et quatre notes d'orientation⁹ sur le statut des alphabétiseurs; l'alphabétisation et les compétences de base pour les jeunes; l'autonomisation des femmes à travers des programmes d'alphabétisation; et la réalisation des potentiels d'apprentissage des jeunes ainsi que *Sustaining Literacy in Africa: Developing a Literate Environment*. L'UNESCO continuera de préparer des notes d'orientation avec des messages clefs destinés aux dirigeants et aux décideurs sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

41. S'écartant de sa pratique habituelle, l'UNESCO cherchera et encouragera des solutions innovantes de pointe pour élargir l'accès aux connaissances de base pertinentes en matière d'alphabétisation fonctionnelle, qui sont nécessaires aux citoyens du XXI^e siècle. Elle mettra en place un groupe d'experts qui s'emploieront à créer et dispenser un apprentissage et à l'évaluer, notamment grâce à des partenariats renforcés.

42. Depuis 1967, quelque 460 pratiques efficaces qui se sont avérées remarquables pour ce qui est d'accroître les taux d'alphabétisation et d'instaurer des contextes porteurs se sont vues décerner des prix d'alphabétisation par l'UNESCO. Par l'entremise des deux prix attribués chaque année (le prix d'alphabétisation du roi Sejong et le Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation, l'UNESCO recueille des informations sur les bonnes pratiques et les programmes gagnants. Elle continuera de décerner ces prix internationaux et de diffuser les bonnes pratiques par l'entremise de la communauté mondiale d'alphabétisation et d'éducation.

43. Le deuxième *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* est un instrument clef pour évaluer les progrès s'agissant de la suite donnée, dans le monde, à la Conférence internationale sur l'éducation des adultes. Le rapport intitulé *Repenser l'alphabétisation* a été établi 2013¹⁰ sur la base des rapports nationaux de 139 États Membres. Le deuxième rapport mondial a été lancé dans le monde et dans toutes les régions, en coopération avec le Conseil international d'éducation des adultes et avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération. Au vu des enjeux sociaux, environnementaux, démographiques et économiques au XXI^e siècle, le deuxième rapport international insiste sur la nécessité absolue d'un apprentissage tout au long de la vie, dont le pilier est l'alphabétisation. Il recommande d'établir des ponts entre la politique et la recherche, d'améliorer la gouvernance avec la participation de toutes les parties

⁷ Voir <http://www.unesco.org/uil/litbase/?language=fr>.

⁸ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002225/222589f.pdf>.

⁹ Voir <http://uil.unesco.org/fr/accueil/domaines-dactivites/alphabetisation-et-competences-de-base/>.

¹⁰ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002234/223449f.pdf>.

prenantes, de renforcer les capacités en vue de la coordination et de la décentralisation, d'introduire des stratégies innovantes afin de mobiliser des ressources, d'élaborer des cadres de contrôle et de mettre en place des services professionnalisés.

44. L'UNESCO aidera les États Membres à surveiller et évaluer les politiques et programmes d'alphabétisation, par rapport aux priorités et aux cibles convenues, et à élaborer des indicateurs appropriés pour en mesurer l'efficacité. Elle les aidera également à améliorer en permanence leurs méthodes et mécanismes de recueil et d'analyse de données pertinentes relatives en matière d'alphabétisation, et à veiller à ce que la collecte de données nationales corresponde aux normes et initiatives internationales. Elle mettra particulièrement l'accent sur les capacités institutionnelles en vue de l'exploitation des informations tirées de l'évaluation et du suivi, afin d'élaborer des stratégies, des programmes, des normes et des cursus scolaires et d'adapter les méthodes d'apprentissage.

E. Préconiser l'intégration de l'alphabétisation dans le programme mondial et susciter des synergies entre les mesures envisagées, y compris grâce à des réseaux et à un partenariat entre les diverses parties prenantes

45. L'UNESCO continuera de susciter un engagement politique et d'inciter toutes les parties prenantes clefs à progresser en faveur de l'amélioration des taux d'alphabétisation dans le monde, notamment dans les pays qui risquent de ne pas atteindre les objectifs arrêtés sur le plan international.

46. L'énoncé de position de l'UNESCO sur l'éducation dans le programme de développement pour l'après-2015¹¹ recense l'alphabétisation comme domaine prioritaire qui permet aux individus d'atteindre leurs objectifs, de développer leurs connaissances et leur potentiel et de participer pleinement à la vie de la collectivité et de l'ensemble de la société. Le Comité directeur de l'Éducation pour tous, organe représentatif de parties prenantes clefs dans le monde, a donc articulé, à la demande de l'UNESCO, une vision générale nouvelle concernant l'éducation pour l'après-2015.

47. Dans l'Accord de Mascate, qui a été adopté par plus de 250 représentants à la réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (2014) qui s'est tenue dans la capitale omanaise du 12 au 14 mai 2014, les responsables de l'éducation ont avalisé la vision commune d'un programme futur en matière d'éducation et souligné un objectif principal et un ensemble de sept cibles mondiales en vue d'un programme d'éducation pour l'après-2015. La cible suivante en matière d'alphabétisation a été proposée : « D'ici à 2030, tous les jeunes et au moins x % des adultes atteindront un niveau de compétence suffisant pour ce qui est de lire, écrire et compter, afin de participer pleinement à la société, et une attention particulière sera portée à l'égalité des sexes et aux plus marginalisés ».

48. Les organisations de la société civile ont réagi face au nouveau programme d'éducation et manifesté leur soutien à l'objectif proposé et aux cibles prévues, à la

¹¹ Voir http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/ED_new/pdf/BROCHURE-FRE-10Dec.pdf.

réunion de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous de l'UNESCO (qui s'est tenue à Santiago, du 21 au 23 mai 2014). Le groupe, qui représente quelque 300 organisations du monde entier, a également promis de continuer à mobiliser un soutien et à accroître la mobilisation en faveur de l'éducation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce secteur.

49. Les cibles proposées constitueront le fondement du cadre d'action qui sera élaboré par l'UNESCO, en consultation avec les partenaires de l'Éducation pour tous, et permettra d'encadrer l'exécution du programme futur et de définir des indicateurs à la fois pour les cibles mondiales et les cibles propres au pays, tout en tenant compte des divers contextes sociaux, politiques, économiques et culturels.

50. Afin d'accélérer le rythme et d'obtenir une différence appréciable dans les niveaux d'alphabétisation dans le monde, il est évident que la démarche consistant à faire les choses comme à l'accoutumée sera infructueuse et que l'UNESCO ne pourra pas obtenir des résultats sans nouer de partenariats multipartites stratégiques.

51. L'UNESCO prévoit donc de consulter les États Membres en vue de la création d'un partenariat mondial sur l'alphabétisation, dans le cadre du mouvement mondial en faveur de l'éducation, dont les deux principaux objectifs seront : a) d'améliorer les résultats en matière d'alphabétisation grâce à des réseaux d'action coordonnée aux niveaux international, régional, national et local et; b) d'intégrer l'alphabétisation dans un cadre institutionnel national en vue de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

52. Le partenariat sera constitué de diverses parties prenantes (pays, secteur privé, fondations et société civile) qui souhaitent donner la priorité à l'alphabétisation comme principal impératif du développement et sont disposées à œuvrer de concert pour trouver des solutions systémiques en vue de bâtir des communautés durables et sans exclusive, grâce au renforcement de l'alphabétisation et à des possibilités d'apprentissage en continu. On pourrait également faire fond sur les initiatives en cours telles que l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général de l'ONU, où diverses parties prenantes comme les États Membres, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et le secteur privé collaborent pour scolariser les enfants et améliorer la qualité de l'enseignement. Les partenaires¹² seront encouragés à introduire des réformes politiques, des allocations de crédits, une action de mobilisation, la fourniture de services et de produits, un suivi et une évaluation, la recherche et l'innovation.

53. L'UNESCO prévoira un lieu de rencontre pour un dialogue sur les grandes orientations, un échange d'informations sur les engagements souscrits par les pays ainsi que leurs stratégies, leurs programmes et leurs résultats, l'analyse de pratiques prometteuses et l'étude de directives orientées vers des solutions. Elle mettra à profit sa longue expérience et son attachement à l'alphabétisation pour diriger, appuyer et soutenir le partenariat multipartite, en vue d'obtenir de nouveaux gains mesurables, dans les années à venir.

¹² Les organes publics des États Membres et leurs représentants, l'ONU et d'autres organisations multilatérales, les donateurs bilatéraux, les organisations régionales, les chaires de l'UNESCO, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les fondations privées, les experts (universités, instituts de recherche, groupes de réflexion) et d'autres organisations de la société civile.

54. L'UNESCO aidera les pays à recueillir des preuves de la valeur intrinsèque et instrumentale de l'alphabétisation et les encouragera à lui accorder le poids nécessaire dans le programme de développement pour l'après-2015 et à l'intégrer comme l'un des principaux objectifs dans le programme mondial d'éducation et de développement.

IV. Recommandations

55. **Compte tenu du présent rapport, l'Assemblée générale voudra peut-être envisager les recommandations suivantes :**

a) Faire de l'alphabétisation le fondement de l'éducation permanente et un modèle standard de la réalisation des droits de l'homme fondamentaux et du développement durable;

b) Encourager les gouvernements à chercher des solutions innovantes pour accélérer les efforts en matière d'alphabétisation, créer des cadres et des systèmes institutionnels en vue de l'alphabétisation et de l'apprentissage tout au long de la vie et traduire l'engagement politique en financement fiable, en programmation robuste et en suivi orienté vers l'amélioration;

c) Demander aux pays, aux partenaires de développement, aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies et à la société civile de promouvoir l'alphabétisation ainsi que des milieux qui lui sont favorables;

d) Exprime son soutien aux cinq axes stratégiques proposés en vue du programme mondial d'alphabétisation;

e) Exhorte les pays à envisager d'intégrer l'alphabétisation dans le programme de développement mondial pour l'après-2015 en tant qu'impératif en matière d'éducation et de développement;

f) Encourage l'UNESCO à continuer de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur de l'action mondiale en vue d'intégrer l'alphabétisation dans l'après-Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.